

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Collectif ROMEUROPE-DROITS de l'HOMME 77

LES ROUMAINS TOUJOURS TRAITÉS EN PARIAS

Les familles roumaines installées à NANDY (77) depuis 6 mois ont quitté le site ce Mardi 6 Août 2013 sur simple notification de l'Ordonnance du Juge des Référés de Melun rendue le 27.07.2013, leur donnant 72 heures pour partir.

Elles ont abandonné l'essentiel de leur mobilier de récupération, n'emportant que le peu qu'elles pouvaient transporter **vers un ailleurs improbable.**

L'histoire se répète inlassablement pour ces familles sans feu ni lieu **en l'absence**, depuis 10 ans, **de toute politique d'accueil** pour ces citoyens européens.

Le Collectif, par lettre du 30.07.2013 adressée à Madame la Préfète de Seine et Marne, sitôt connue la sentence, avait demandé que ces familles, qui comportent de très nombreux enfants ¹, plusieurs personnes très malades et pas moins de 6 jeunes femmes enceintes, puissent disposer du mois d'Août pour rechercher une autre implantation.

La seule réponse à cette proposition, qui était accompagnée d'un engagement formel des intéressés à quitter avant le 5 septembre le terrain illégalement occupé, a été la menace policière de détruire leurs hébergements de fortune au terme des 3 jours fixés par le Juge.

La réponse policière ne peut tenir lieu de politique publique face à des populations totalement démunies que la France empêche, depuis plus de 5 ans, de travailler légalement ² et qui **demandent surtout à ce que leurs enfants puissent être inscrits dans nos écoles**, leurs parents n'ayant, pour la plupart, pas eu cette chance dans leur pays d'origine.

Nous demandons avec force que ces évacuations à répétition cessent, qui ne font que déplacer le problème, et que des aires d'accueil sommairement aménagées et réparties dans chaque agglomération ou région permettent à ces populations d'être stabilisées. Ces solutions provisoires ne devraient être mises en œuvre que dans la perspective d'un **accès au droit commun dès que possible** comme il convient à des citoyens européens de plein exercice.

L'évacuation de NANDY est l'exemple type de ce qu'il ne faut pas faire : Ces familles sont brutalement privées de leur seul abri, stigmatisées comme délinquantes alors qu'aucun fait de délinquance ne leur a été reproché, et toute inscription scolaire des enfants est empêchée ainsi que l'accès aux soins, via l'A.M.E., rendue totalement problématique.

Nous constatons que Mme la Préfète et ses Services n'ont **tenu aucun compte des instructions gouvernementales du 26 Août 2012** relatives aux évacuations et demandons qu'elle réunisse enfin tous les partenaires départementaux pour rechercher des lieux et des acteurs afin de mettre en œuvre au plus vite des pratiques d'accueil et d'accompagnement de ces populations conformes à nos lois nationales et européennes.

¹) 96 mineurs dont 23 de moins de 3 ans et 48 d'âge scolaire.

²) ce qui ne pourra plus être le cas à partir du 1er janvier 2014,

Fait à Cesson, le 8 Août 2013

Contact : Pour le Collectif ROMEUROPE-DROITS de l'HOMME, le délégué départemental,
Yves DOUCHIN 12 rue de Nangis 77240 CESSON
Tel 01 60 63 42 15 ou 06 72 78 46 21 e-mail : yves.douchin@free.fr